

Construire l'ordre du jour d'une réunion de lancement de projet

Ce cours vous est proposé par Deborah Arnold et Pascal Corbel, Université Paris-Saclay, et AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Quiz

1. Le projet eLene@home est... ?

- a. Le septième projet du groupe eLene.
- b. Un projet fictif inventé pour servir de cadre pour illustrer un ordre du jour d'une réunion de lancement.
- c. L'aboutissement de presque 15 ans de collaboration du groupe eLene.
- d. Développé par les étudiants du Master 1 EAD Management Stratégique de l'Université Paris-Saclay.

2. Vrai ou faux ? La section « Participants » de l'ordre du jour liste uniquement les participants ayant confirmé leur présence à la réunion de lancement.

- a. Vrai
- b. Faux

3. Compléter cette phrase.

Pour un projet de petite [...], ou lorsque l'équipe projet est rapproché [...], une réunion de lancement peut être [...] sur une journée.

4. Quels sont les moments d'une réunion de lancement qui favorisent le sentiment d'appartenance au projet ? (Plusieurs réponses possibles)

- a. Tour de table
- b. Rappel du budget
- c. Modalités de communication externe
- d. Dîner d'équipe
- e. Travail collaboratif sur le lot 1

5. Classer ces éléments en fonction de leur place dans l'ordre du jour d'une réunion de lancement.

Questions pratiques	Aspects administratifs	Présentation du projet	Communication

Logo

Modèles de documents

Procédures de reporting

Processus de prise de notes

Rappel des livrables

Rappel des objectifs

Rappel du budget

Sécurité des locaux

Site web

Références

Comment citer ce cours ?

Gestion de Projet, Deborah Arnold et Pascal Corbel, AUNEGe (<http://aunega.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.